



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Bruxelles, le 21 septembre 2026

Belfius présente les propositions d'ajustement de sa structure de capital et de sa politique de dividende dans la perspective de l'ouverture de son capital

À la suite d'échanges préparatoires constructifs avec son actionnaire, Belfius annonce aujourd'hui des propositions d'ajustement de sa structure de capital et de sa politique de dividende, visant à renforcer son agilité et son attractivité auprès des investisseurs, tout en maintenant sa résilience financière.

L'ensemble de ces mesures est subordonné à la confirmation et à la signature d'une ouverture du capital à hauteur de maximum 20% et a été approuvé par le Conseil d'administration de Belfius ainsi que par son actionnaire.

Propositions d'ajustements clés

Dans le cadre de l'ouverture de son capital, Belfius mettra en œuvre les **initiatives stratégiques** suivantes afin d'optimiser sa structure de capital :

- **Nouvelle fourchette cible du ratio de capital CET 1** : une fourchette cible révisée du ratio Common Equity Tier 1 (CET 1) **de 14,5% à 15,0%**, contre une fourchette cible de 15,0% à 15,5% actuellement, afin de concilier attractivité pour les investisseurs et stabilité à long terme. Cette fourchette reflète une réduction de l'exigence minimale effective en CET 1, rendue possible par une émission proposée de 500 millions d'EUR d'instruments Additional Tier 1 (ATI) ;
- **Émission ATI** : l'émission ATI de **500 millions d'EUR** vise à renforcer la structure de capital, à soutenir la croissance et à offrir davantage de flexibilité pour la gestion future du capital de Belfius ;
- **Politique de dividende stable** : dans le cadre de la nouvelle structure de capital, la préservation d'une réserve MDA (Maximum Distributable Amount) de **3,0% à 3,5%** est assurée afin de garantir des distributions de dividende futures prévisibles et pérennes.

Belfius entend également procéder aux **distributions de dividendes** suivantes, sous réserve des approbations requises par le Conseil d'Administration :



- Un **dividende intérimaire de 375 millions d'EUR**, fondé sur les résultats de Belfius au troisième trimestre 2026, devrait être versé avant fin 2026. Ce montant comprend (i) 250 millions d'EUR, équivalant au dividende intérimaire distribué en 2025, et (ii) un montant additionnel de 125 millions d'EUR reflétant l'augmentation prévue du ratio de distribution du dividende par rapport aux profits réalisés de 40% à 50% à venir ;
- À la suite de la confirmation et de la signature de l'opération d'ouverture du capital, Belfius entend distribuer à son actionnaire **un montant de 375 millions d'EUR (dividende exceptionnel) prélevé sur les réserves distribuables**.

Belfius rappelle que le bénéfice intérimaire du premier semestre 2026, hors dividende anticipé, n'a pas été inclus dans le ratio de solvabilité du premier semestre 2026. Dès lors les décisions annoncées devraient n'avoir qu'un **impact limité sur le futur ratio de capital CET 1 de Belfius**.

Belfius rappelle également que le dividende exceptionnel est soumis à un examen prudentiel approprié, incluant l'approbation préalable des autorités compétentes, si nécessaire.

Objectifs stratégiques de Belfius

Les ajustements proposés traduisent l'**engagement de Belfius** à :

- maintenir des **réserves de capital robustes**, afin de préserver sa résilience financière ;
- offrir une **politique de distribution attractive et stable** dans le temps pour les actionnaires actuel et futurs ;
- **équilibrer les intérêts** de la société, de son actionnaire actuel (SFPIM) et des investisseurs potentiels.

Prochaines étapes

Ces mesures, à l'exception de l'émission ATI (qui pourrait intervenir plus tôt), ne prendront effet que lors de la confirmation et de la signature de l'ouverture du capital.

Belfius communiquera de nouvelles informations au fur et à mesure de l'avancement du processus.

En savoir plus ?

Contact presse Belfius Banque & Assurances : Ulrike Pommée, + 32 (0)2 222 02 57
ulrike.pommee@belfius.be | press@belfius.be | www.belfius.be